

**Tournoi Départemental
de l' ES POUZAC Tennis de Table
Date : 27/04/2024**

Homologation : N° 1833/2023-D

— Règlements —

Article 1 : Désignation et organisation

Le club de l'ES Pouzac tennis de table" organise son premier Tournoi Départemental de Tennis de Table

Date : le samedi 27 avril 2024

Échelon : Départemental

Responsables du Comité d'Organisation : Messieurs Baptiste Cam, Aymeric Gragnon et Arthur Leymarie

Juge arbitre : Aymeric GRAGNON

Lieu : Salle Pierre Jérôme, 68 Avenue de La Mongie, 65200 Pouzac

Article 2 : Engagements

- Les inscriptions et le paiement se feront en ligne (sur Yapla, partenaire certifié de la banque Crédit Agricole), à l'aide d'un lien ou/et QR Code qui sera créé pour l'occasion, ou au 07.49.49.64.83. Si inscriptions par téléphone, le paiement se fera sur place, avant le début du tableau, en liquide.
- Des inscriptions supplémentaires pourront être prises le jour même sur place dans la limite des places disponibles dans les différents tableaux. La décision sera prise par le Juge Arbitre.
- Le paiement vaut acceptation de l'inscription. Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera possible.
- Pour s'inscrire dans un tableau, les points pris en compte sont ceux de début de la 2ème phase de la saison en cours
- L'épreuve est ouverte aux joueurs et joueuses licenciés de type "compétition" à la FFTT.

Article 3 : Déroulement des épreuves

- La salle sera ouverte 1h avant le début du 1er tableau, soit à 8h00 le samedi 27 avril ;
- Le tournoi se déroulera sur 12 tables ;
- Le pointage des joueurs s'achèvera 30mn avant le début de chaque tableau ;
- Pour chaque partie à jouer, en poule ou en élimination directe, tout joueur ne répondant pas après deux appels de son nom sera déclaré perdant pour cette partie ;

- Les balles utilisées seront en plastique, homologuées ITTF et fournies par les joueurs. Des balles seront mises en vente sur place en cas de besoin. En cas de désaccord sur la balle utilisée lors d'une partie, la balle sera choisie par tirage au sort ;
- Les parties se dérouleront selon le règlement FFTT (partie au meilleur des 5 manches, en 11 points, avec deux points d'écart minimum) ;
- Tous les tableaux, excepté le tableau « Doubles », débiteront par poules de 3 joueurs maximum, les 2 premiers se qualifiant pour un tableau à élimination directe ;
- Aucune interruption n'aura lieu durant la compétition.

Article 4 : Tirage au sort

- Le tirage au sort sera effectué par le Juge Arbitre en amont du lancement des tableaux à la salle Pierre Jérôme.

Article 5 : Règlement FFTT

- Ce tournoi homologué est régi par les règlements de la FFTT, notamment en matière de tenue (chaussures de sport obligatoire), de matériel, de comportement et de règles du jeu ;
- En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la direction du Tournoi, en accord avec le JA et en application des règlements fédéraux, appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 6 : Récompenses

- La dotation globale est de 400 euros de prix (en espèce, lots, bon d'achats). Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier la dotation de chaque tableau en fonction du nombre d'inscrits ;
- Seront récompensés chaque joueurs arrivant à minima en demi-finale d'un tableau ;
- Pour le détail de la dotation, voir avec le comité de direction du tournoi ou en annexe ;
- Les récompenses seront remises à l'issue des compétitions des tableaux concernés ;
- Tout refus de se présenter sur les podiums ou absence valant renoncement aux récompenses (sauf si la personne a prévenue l'organisation à l'avance) ;

Article 7 : Responsabilités et autorisations

- Les joueurs participant au tournoi et les accompagnateurs autorisent le comité d'organisation à publier les photos, les résultats, etc. dans la presse, sur les réseaux sociaux et sur le site internet du club ;
- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte de matériel ou de dégradations de toutes sortes, à l'intérieur du gymnase, de ses annexes ou de ses abords (parking, buvette). Les joueurs participant au tournoi seront responsables

des dégradations, casses, blessures, qu'ils pourraient causer. Les dégâts seront supportés par son auteur.

- Tout engagement vaut acceptation du présent règlement ;

Article 8 : Restauration

- Un service de buvette et de restauration (sucré/salé) sera ouvert durant toute la durée du tournoi ;

Article 9 : Tableaux, tarifs, horaires et dotations

- Les droits d'inscriptions sont fixés à 6€ pour un tableau ; 11€ pour deux et 15€ pour trois.

Le tableau H double est à part, fixé à 4€ par équipes. Son inscription se fera sur place le jour J, avec comme prérogative le fait d'avoir participé au moins à un tableau simple.

- Le paiement de tous les tableaux se fera sur place ou en ligne lors de l'inscription avant le 1er tableau auquel le joueur participe sur Yapla (en ligne) ou sur place ;
- Un joueur pourra participer au maximum à 3 tableaux, ou 3 tableaux + tableau double ;
- Tous les tableaux sont mixtes sauf le tableau « Féminines » ;
- Le tableau « Doubles » se jouera en élimination directe ;
- Le comité d'organisation et le J.A. se réservent le droit d'annuler un tableau, ou d'en diminuer la dotation, si le nombre d'engagés est insuffisant.
- Les tableaux débiteront à 9h pour le plus tôt. Il sera nécessaire d'être présent 30min à l'avance avant le début de son tableau.
- Le tableau des horaires et dotation est présent en annexe.